



SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU CONSEIL RÉGIONAL DU DISTRICT DE NYON

## Procès-verbal

Mercredi 1<sup>er</sup> avril 2015 à 20h00

### **Centre Communal et Scolaire à Arzier - Le Muids**

La séance du Conseil Intercommunal du Conseil régional du district de Nyon est ouverte à 20h10 par Monsieur Eric Hermann, Président. Il procède aux salutations d'usage des déléguées, des délégués, des membres du CODIR et des représentants de la presse en leur souhaitant la bienvenue.

#### **1) Présences**

Les cartons de vote ayant été distribués, M. le Président informe que 40 communes sont présentes et que 65 délégué-e-s représentent un total de 86 voix.

Il informe que les Municipalités de St-George, Duillier et Gilly sont excusées, de même que Mme E. Meier et MM. P. Steimer, L. Kilchherr et D. Richard. La Commune de Bursinel est absente.

L'Assemblée peut valablement délibérer dans la mesure où le quorum est atteint.

#### **2) Adoption de l'ordre du jour**

M. le Président demande si cet ordre du jour convient à tous.

L'ordre du jour est **adopté à l'unanimité**

#### **3) Communications du Bureau du Conseil Intercommunal**

M. le Président informe que :

- M. Norbert Kaltenrieder de Commugny a démissionné et qu'il sera remplacé par M. J.-P. Rodieux,
- M. Ch. Pierrehumbert de Chésereux sera remplacé par M. V. Häsler

#### **4) Communications du Comité de Direction (CODIR)**

M. G. Cretegnny, Président du CODIR, annonce dix interventions et commence par donner des informations sur l'avant-projet de révision des statuts en rappelant la procédure qui consiste, selon l'article 113 de la Loi sur les Communes (LC), à consulter en premier lieu des commissions ad'hoc des organes délibérants des communes. Celles-ci établissent un rapport à l'intention des Municipalités qui peuvent effectuer des remarques avant de faire part de leur position au CODIR. A partir de là, un préavis définitif est préparé à l'intention des Exécutifs qui le présenteront à leur tour aux Conseils généraux ou communaux. Il est à noter qu'il n'y aura pas de possibilités d'amender le texte et il devra donc être ou accepté ou refusé. M. G. Cretegnny précise que cette manière de faire est un plus démocratique dans la mesure où, même s'il n'y a pas possibilité d'amender, les commissions consultées auront pu donner leurs avis au préalable et les Municipalités être

consultées également. Après les consultations le retour au CODIR est prévu pour le 10 juillet 2015. Ce dernier déposera le préavis définitif pour validation par le Conseil Intercommunal pour la séance du 24 septembre et les communes auront jusqu'en mars 2016 pour le valider à leur tour. Pour terminer, le Conseil d'Etat y apposera sa signature entre avril et juin 2016. Ce processus de validation permettra d'entériner ces nouveaux statuts pour la nouvelle législature.

M. B. Vetsch annonce que le préavis N° 50-2015 concernant le nouveau concept des investissements régionaux sera déposé durant la séance du jour afin qu'il puisse en être débattu lors la séance du mois de juin.

Mme F. Rattaz a le plaisir d'annoncer la prochaine parution de l'agenda culturel qui sera distribué à l'ensemble de la population du district mais également aux entreprises et sera disponible dans les communes, les lieux culturels du District et dans les offices du tourisme. Cette distribution se fera donc à environ 44'800 exemplaires et paraîtra quatre fois par année. Mme F. Rattaz encourage également la diffusion du kit "mobilité" qui incite à la mobilité douce et qui est destiné à la population et aux nouveaux habitants du district de Nyon. Elle relate également les différentes actions qui y sont liées et, notamment, les offres combinées qui existent. Par ailleurs des annonces paraîtront dans la presse afin que les citoyens prennent contact avec les bureaux communaux. Concernant la visibilité de Régionyon, Mme F. Rattaz informe que des bandeaux de type publicitaire seront insérés dans la presse afin de faire la promotion des divers thèmes que le Conseil Régional développe.

M. F. Deblüe informe au sujet de la filière bois et en fait la promotion en rappelant qu'il est important pour la santé des forêts suisses et de la région qu'elles soient exploitées, ce qui engendre également des postes de travail. Une séance d'information destinée aux Municipalités aura lieu le 3 juin 2015 à l'Arboretum d'Aubonne, séance lors de laquelle des spécialistes interviendront, notamment dans le domaine de l'utilisation du bois dans les constructions publiques.

M. D. Dumartheray a le plaisir d'annoncer que TéléDôle n'est pas sauvée, mais qu'elle a sauvé sa saison et ses actifs grâce au soutien d'une très grande majorité des communes du Conseil Régional. Il relève que seules deux communes n'ont pas accepté de verser CHF 4.-- par habitant, ce qui va tout de même permettre probablement de démarrer même la nouvelle saison. Il rappelle qu'il s'agit maintenant de trouver une nouvelle structure pérenne, notamment avec une société d'exploitation, qui pourrait être SOGESTAR et une reprise du capital par la Région avec la création d'une société d'investissement. Un fonds de régulation et un fonds de rénovation devront également être créés. M. D. Dumartheray pense que l'exploitation de ce massif vaut la peine d'être sauvé pour que les générations futures puissent continuer à en profiter.

M. G. Cretegnny se rend compte qu'il n'a pas excusé les absences de MM. D. Rossellat et G. Produit, dont acte, et informe de ce fait sur le thème des aides régulières à la culture à la place de M. G. Produit. Il rappelle que CHF 93'000.-- ont été utilisés pour diverses manifestations, ce qui représente le 25 % du budget de la culture. Quelques dossiers sont en consultation, tels que les Variations musicales de Tannay et Parenthèse culturelle.

M. B. Penel donne des précisions sur l'organisation financière des transports publics (TP) en rappelant le préavis 60-2010 et la participation de CHF 31.-- par habitant et par année par les communes. Ne désirant pas thésauriser au sein du Conseil Régional, la totalité des contributions n'avait pas été réclamée dès le départ. Néanmoins, le CODIR propose maintenant de solliciter la totalité du solde des acomptes en juin 2015 avec une possibilité éventuelle de régler ces soldes par tranches jusqu'en 2017. Un courrier à ce sujet arrivera auprès des communes en juin prochain qui précisera le montant total dû avec, en déduction, les acomptes déjà versés.

Mme C. Gallay rebondi sur les propos de M. Penel et détaille le mécanisme financier du fonds TP en commentant le graphique projeté. Au niveau des transports publics, Mme Gallay annonce que les discussions concernant les prochains horaires sont en cours dans le cadre des quatre bassins versants. Les expérimentations de courses supplémentaires se poursuivent, avec trois niveaux de priorités. Par ailleurs, les courses du soir et des week-ends ne sont pas finançables par le fonds TP et le financement de courses supplémentaires à usage scolaires devra être analysé. Au niveau des nouveaux horaires qui vont être présentés, les prévisions sont faites de deux ans en deux ans et si les objectifs sont atteints, le TRV reprend l'entier du financement. Dans le cas contraire, c'est les communes qui devront le reprendre, ou sera abandonné. Lors de la séance du mois de juin prochain, un nouveau préavis sera déposé à ce sujet.

M. J. Sommer a le plaisir d'annoncer que l'étude commandée dans le cadre du préavis 5-2011 sur les énergies renouvelables est terminée et que le rapport est disponible sur le site de Régionyon. Une quantité d'informations se trouvent dans ce document et ce rapport sera présenté le 1<sup>er</sup> mai prochain à Gland à 15h00. Au programme les résultats de l'étude, mais également le projet de géothermie profonde et le concept d'éco-quartier "Eikenott".

M. J.-N. Goël revient sur le Plan Directeur Régional (PDRN) et de son volet opérationnel et en donne le planning de travail : en avril, une version 2 sera transmise aux communes et au canton et en juillet les remarques de ces dernières instances devront être de retour. A noter qu'au mois de mai, quelques séances d'information pour les communes seront organisées. En septembre, une version définitive sera remise aux Municipalités pour approbation. La transmission pour approbation finale des deux volets, stratégique et opérationnel, par le Canton aura lieu à fin 2015. Concernant les zones artisanales intercommunales, un état des lieux au niveau du District est en cours tant du point de vue disponibilités que des vocations et des difficultés inhérentes à ces zones. Des intercommunalités ont été sollicitées tant auprès de la SOFREN que du Conseil Régional, en particulier pour l'ouest-rollois et Rolle, les communes de la Serine et pour le Schéma Directeur du NStCM. L'application de la LAT rend les processus complexes, mais les besoins sont grands et la Région s'investit pour accompagner ces projets.

M. B. Penel donne quelques informations sur la SOFREN et plus précisément sur les négociations avec Agroscope Changins concernant la RDU. Il s'avère que la Confédération, à qui appartiennent les terrains convoités, ne désire plus vendre les surfaces nécessaires. Une rencontre aura prochainement lieu avec Mme J. de Quattro et M. Ph. Leuba, Conseillers d'Etat vaudois, afin de pouvoir faire comprendre à l'office fédéral, par leur biais, la nécessité de pouvoir acquérir ces terrains.

La présentation informatique de ces communications est jointe au procès-verbal et elle est téléchargeable sur le serveur du Conseil Intercommunal.

## 5) **Assermentations**

M. le Président demande à Mme O. Decré, MM. J.-F. Déruaz et J.-P. Rodieux de s'avancer dans la salle. Le serment leur est lu et chacun promet de le respecter. Les nouveaux membres regagnent leur siège sous les applaudissements de l'Assemblée.

## 6) **Adoption du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2014 à Nyon**

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des commentaires à formuler concernant ce procès-verbal. Ceci n'étant pas le cas,

le procès-verbal du 10 décembre 2014 est **adopté par 83 oui et 3 abstentions**

## 7) **Propositions du groupe de travail des Investissements Régionaux concernant le fonctionnement futur du Conseil Régional**

M. le Président cède la parole à M. P.-A. Schmidt qui introduit rapidement le sujet en rappelant les démarches effectuées et en précisant que le groupe de travail s'est également penché sur la motion P. Wahlen & consorts et à laquelle un certain nombre de réponses a été donné dans le cadre de ce groupe. Il souligne encore une fois la solidarité des différentes personnes ayant œuvré durant de long mois et insiste sur le fait que les propositions faites l'on été à l'unanimité. Il laisse Mme D. E. Christin donner les explications sur le travail effectué par ce groupe au sujet du fonctionnement du Conseil Régional. La présentation ayant déjà été faite par deux fois, elle précise qu'elle sera brève. Elle rappelle les quatre axes explorés et reprend les différentes propositions de changement :

### *Rôle du Conseil Régional*

Contribuer à l'élaboration des projets d'intérêt régionaux prioritaires  
Contribuer à élaborer un consensus par rapport à ces projets régionaux  
Fournir des appuis financiers et matériels  
Etre un partenaire des communes dans leurs relations avec le canton

### *Projet d'intérêt régional*

Tout projet reconnu comme tel par un vote du Conseil Intercommunal du Conseil régional

*Découpage géographique du Conseil Régional*

Conserver la subdivision en 4 sous-régions

*Organe délibérant – Conseil Intercommunal (CI)*

Obligation d'avoir des représentants issus de chaque législatif communal

Election de ces représentants par le législatif communal qu'ils représentent

Nombre de voix accordé à ces représentants peut être égal à celui accordé aux représentants de la délégation de l'exécutif communal

*Organe exécutif – Comité de direction (CODIR)*

Restreindre à 7 membres, dont 3 sièges de droit (Nyon, Gland, Rolle)

Rémunération accrue

Ouvert également aux élus du législatif communal

*Commissions permanentes*

Constituer une commission de gestion en parallèle de celle des finances

Constituer une commission pour les projets régionaux à la disposition du CODIR

Nomination d'un président au sein de ces commissions permanentes

M. P.-A. Schmidt conclut en précisant que s'il est important que le Conseil Régional existe, il faut mettre en place une meilleure méthode de communication, sachant que parfois certains Conseillers généraux ou communaux ne connaissent pas le rôle et le fonctionnement du dit Conseil et de tout ce qu'il apporte à la région et à nos communes.

M. le Président remercie les intervenants et demande s'il y a des questions à adresser à ses représentants.

Mme J. Clerc revient sur la réduction du nombre de membres du CODIR et se demande si une diminution serait adéquate, sachant déjà tout le travail qui est effectués par les membres actuels.

M. P.-A. Schmidt répond que le groupe de travail a jugé qu'il était important d'avoir d'une part des représentants des grandes villes, mais d'autre part de concentrer la charge de travail sur des personnes disponibles et de "professionnaliser" d'avantage ces postes.

M. Lecoultre aimerait connaître l'avis du CODIR.

M. G. Creteigny désire ne pas exprimer de position à ce sujet sachant que le débat se déroule actuellement entre le Groupe de Travail et les membres du Conseil Intercommunal et que le CODIR est en train de finaliser le préavis qui sera déposé pour la séance du 25 juin 2015 d'une part et de la révision des statuts d'autre part.

M. P. Wahlen remercie le Président d'avoir donné l'occasion à l'assemblée d'entendre d'une part le groupe de travail et, d'autre part, d'avoir ouvert le débat à ce sujet. Dans cette optique, il tient à relever un certain nombre de points qui se trouvent en annexe de ce procès-verbal.

Mme O. Decré revient sur les sous-régions et, sachant que certaines communes ne se sentent pas forcément bien représentées dans la mesure où ces groupes ont été constitués suite à la nouvelle répartition des districts, elle se demande s'il ne faudrait pas réfléchir à une répartition différente.

M. P. Stampfli exprime tout d'abord un regret dans la mesure où la présidence du Conseil Régional n'ait pas suivi la demande faite quant à une réunion spéciale pour traiter de ce sujet. Il rappelle que les communes de Terre-Sainte ont déposé un certain nombre de propositions concernant le fonctionnement. Il aimerait savoir si, dans les réflexions qui ont été menées, l'hypothèse que toutes les communes du District adhèrent à ces nouveaux statuts et, à contrario, ce qu'il adviendrait si certaines communes refusent ces statuts et quittent le Conseil Régional a été étudié.

M. P.-A. Schmidt précise tout d'abord qu'il ne se positionne pas par rapport à la proposition de M. Wahlen de réduire le CODIR à un seul rôle de facilitateur et qu'il a déjà été dit que l'organe directeur a aussi la possibilité de prendre des initiatives et de proposer certaines choses. D'autre

part, il rappelle également que les cotisations versées par les communes permettraient de financer non-pas certaines études, mais de la faisabilité d'études et projets. Par ailleurs, le Groupe de Travail a également soulevé le point du financement de certaines activités pérennes sportives ou culturelles et que ceci devrait également pouvoir ce faire par l'utilisation de ces cotisations. Au sujet de la remarque de Mme O. Decré, M. P.-A. Schmidt précise que la question s'est posée, de savoir s'il fallait supprimer ces sous-groupes, ce qui aurait posé un problème de définition des projets d'intérêt régional et de l'appui que pouvait dès lors donner le Conseil Régional. Il rappelle à ce sujet le concept de cercles à géométrie variable développé dans le volet financier du rapport. En réponse à M. P. Stampfli, il précise que le Groupe de Travail a été constitué suite à l'échec du P. I. R., mais qu'au vu du résultat du vote, ce sujet a été accepté par un grand nombre de communes et que c'est une minorité qui a fait bloquer ce projet. D'autre part, il n'est pas question que soit institué un quatrième pouvoir qui pourrait éventuellement lever des impôts et que la solution proposée avait tout-de-même été admise par une très grande majorité de personnes. Le système des cercles devrait pouvoir rassurer les citoyens sceptiques et rassembler les communes qui étaient opposées au P. I. R.

M. S. Schmidt regrette que le Groupe de Travail n'ait pas donné une définition claire, net et précise de ce qu'est un projet d'intérêt régional et qu'il l'ait décrit comme étant de compétence du Conseil Intercommunal et en le soumettant au vote. De ce fait, chacun interprétera à sa mesure s'il l'est ou non, ce qui ne simplifiera pas les décisions.

M. P.-A. Schmidt aimerait répondre à cette remarque qui lui tient à cœur dans la mesure où le Groupe de Travail ne remet pas du tout en cause la définition qui avait été donnée et qu'il a été planché là-dessus dans le cadre d'un sous-groupe de travail. Il s'avère que des opposants pourraient intervenir dans la mesure où ils estimeraient qu'un des critères définis ne serait pas rempli. Il insiste sur le fait que les critères existants n'ont pas été supprimés, mais, plutôt que de devoir débattre sur ce sujet, trois critères supplémentaires ont été ajoutés. De plus, l'acceptation par les deux tiers des voix du Conseil Intercommunal apporte encore une validité supplémentaire.

M. Rodieux est surpris que des communes puissent présenter des voix qui divergent et que cette manière de faire ne représente donc pas l'avis de la dite commune et de ses citoyens contribuables.

M. P.-A. Schmidt répond qu'il n'est pas insensible à ces propos et que ce débat a eu lieu au sein du Groupe de Travail. Mais ceci est un choix politique, tout en sachant qu'il a adhéré à l'arrivée des représentants des organes délibérants. Néanmoins, il pense aussi que ces personnes ne connaissent certainement pas aussi bien que les membres des exécutifs les sujets traités au Conseil Régional et que les débats en seraient fortement compliqués. Mais il insiste sur le fait qu'il est important, pour des questions d'information notamment, que les membres des conseils communaux et généraux puissent avoir accès au Conseil Intercommunal. De plus, il propose qu'en cas de divergence de point de vue, une discussion ait lieu, au sein des communes, entre les deux organes.

Mme O. Decré aimerait appuyer la demande de M, S. Schmidt, car elle pense que si les critères concernant les projets d'intérêt régional étaient mieux définis, il y aurait peut-être moins de projets présentés, mais qu'ils seraient probablement plus fédérateurs, et que leur qualité permettrait certainement un meilleur débat.

M. P.-A. Schmidt n'a pas de problème avec une éventuellement augmentation des critères, mais rappelle que le nouveau système de vote permet de vérifier in finé si les critères sont respectés. Dans l'esprit du rapport, c'est le CODIR qui est garant quant à validation si un projet l'est dans l'intérêt régional. Pour lui, rajouter des critères est un choix politique.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie les représentants du groupe de travail pour l'importance de leurs activités et pour la présentation de ce jour.

**8) Réponse du CODIR :** "Postulat Wahlen & consorts en faveur d'une réorganisation du Conseil Régional"

M. le Président demande au rapporteur de la commission ad'hoc de faire part des conclusions du rapport.

M. G. Richard encourage l'assemblée à accepter cette réponse et de soutenir les travaux qui seront entrepris pour la révision des statuts.

M. le Président ouvre le débat.

La parole n'étant pas demandée, il demande à l'assemblée de prendre acte de la réponse du CODIR.

La réponse du CODIR **est adoptée par 83 oui et 3 abstentions**

- 9) Préavis N° 47-2015 :** "Contribution de CHF 494'500.-- TTC sur le fonds régional TP affecté pour la participation à la réalisation de la 1<sup>ère</sup> tranche de mesures d'aménagement 2015"

M. le Président demande au rapporteur des commissions ad'hoc et de Gestion et Finances de lire les conclusions de leur rapport.

M. E. Creteigny prie l'assemblée d'adopter ce préavis comme mentionné dans les conclusions du rapport de la commission ad'hoc.

M. Ch. Graf fait lecture des conclusions de la Commission de Gestion et des Finances et propose d'accepter ce préavis.

M. le président donne la parole à la salle.

M. P. Wahlen aimerait savoir comment la participation du Conseil Régional a été calculée dans la mesure où il y a des variations de taux de répartition avec les communes et ceci, d'un projet à l'autre.

Mme C. Gallay lui répond que les parts communales sont calculées en fonction de l'endroit des travaux, sur territoire communal ou non et pour la part régionale, pour les transports publics, le solde est réparti à raison de 25 % pour les communes territoriales et 75 % pour le Conseil Régional. Concernant les priorisations, cette répartition est inverse.

M. F. Mani informe que le Conseil général de la commune de Dully a accepté la demande de crédit concernant les travaux sur la route cantonale lors de sa dernière séance.

M. E. Creteigny répond à M. P. Wahlen, que le Conseil de Le Vaud a également accepté la demande de crédit de CHF 410'000.-- concernant les travaux qui auront lieu sur son territoire.

M. J.-P. Rodieux exprime sa surprise en comparant ces travaux à la construction d'une maison qui coûterait environ ce prix d'un demi-million et se demande si "on n'y va pas un peu fort".

M. G. Creteigny lui répond qu'un simple giratoire coûte, aujourd'hui, sans spécialité aucune, CHF 500'000.--, ce qui signifie qu'avec les travaux annexes liés, ces coûts sont tout-à-fait dans la norme.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote.

Le préavis N° 47-2015 **est adopté à l'unanimité**

- 10) Préavis N° 48-2015 :** "Demande de crédit de CHF 100'000.— pour la participation au capital de la Société anonyme de la nouvelle télévision régionale et la validation du mécanisme de soutien à l'exploitation "

M. le Président prie les rapporteurs de la commission ad'hoc et de la commission de Gestion et Finances de lire les conclusions de leur rapport.

Mme G. Genoud propose, au nom de la commission ad'hoc, d'approuver ce préavis.

M. F. Guilloud, de la commission de Gestion et Finances, propose également d'accepter ce préavis tel que présenté.

M. le Président laisse la parole à la salle

M. P.-A. Schmidt, dans le souci de communication soulevé plus avant dans cette séance, pense qu'il est nécessaire de soutenir cette télévision. Il a néanmoins un questionnement quant à la solidarité des communes, y compris de celles qui ne reçoivent actuellement pas les programmes de cette télévision. Pour lui, il sera primordial que la diffusion soit assurée dans toutes les communes. Une autre préoccupation consiste dans le fait que le journal local devra également être pris en compte, les choses n'étant pas toujours très rose pour tout le monde et qu'il est très important de pouvoir disposer de tous les médias pour pouvoir communiquer.

M. Y. Ravenel annonce que la commune de Trélex ne soutiendra pas ce préavis, pensant que l'assemblée sort de ses prérogatives et elle mettra par contre l'accent sur le soutien de TéléDôle SA. Il a, en outre, deux questions, l'une portant sur la participation financière de CHF 100'000.-- d'une part et des CHF 5.-- ou 8.-- par habitant et il se demande quelle est la garantie de ne pas devoir à nouveau participer à un financement dans quelques années. Deuxièmement, il se demande, si une bonne partie des communes ne soutiennent pas le plan de financement annuel, ce qu'il adviendra de ce mode de soutien.

Mme F. Rattaz répond tout d'abord à M. P.-A. Schmidt quant à l'importance des médias dans la région et qu'il ne faut pas se priver des canaux existants. A ce sujet, il est précisé dans le préavis que la distribution régionale devrait être assurée par les différents opérateurs sur le marché actuel, que des négociations sont déjà en cours et que cela ne devrait pas poser de problèmes. Concernant la mention du journal La Côte, des contacts sont en cours afin que des synergies puissent voir le jour entre ces deux entités. Au sujet des interrogations de M. Y. Ravenel, les montants ont été calculés en fonction des nouveaux projets, qui seront moins onéreux dans la mesure où le temps de studio sera diminué au profit de reportage sur le terrain, caméra au poing. Pour ce qui est de la participation des communes, Mme F. Rattaz rappelle qu'un seuil de participation des communes a été fixé et qu'il ne sera rien entrepris si celui-ci ne devait pas être atteint.

M. R. Lecoultre rappelle que cette télévision n'est pas accessible du côté de Rolle par le biais du câble et aimerait savoir ce qui est prévu à cet effet.

Mme F. Rattaz confirme que la distribution devrait se faire par le biais des opérateurs cités précédemment.

M. P. Stampfli annonce que la commune de Chavannes-de-Bogis a décidé de refuser ce préavis. En effet, le CODIR a toujours affirmé qu'une entrée en matière au niveau d'un financement par les communes entrerait en compte une fois que toutes celles-ci auraient accès à ce média, ce qui n'est pas le cas. Par ailleurs, en 2014 déjà, un démarchage par ORCA avait eu lieu en Terre-Sainte avec l'affirmation que ses communes recevraient les émissions en septembre ou octobre 2014, néanmoins, il n'y a toujours rien. De plus, une information précisait que TV 8 Mont-Blanc et Léman Bleu refusait une collaboration qui aurait pu être intéressante et on n'en connaît pas les raisons, ce qui est regrettable. M. P. Stampfli a été surfer sur le réseau Swisscom et il a pu constater que la région de Morges fournissait un certain nombre d'informations via MaxTV pour la région de Rolle et ses environs. Le tourisme entre Nyon et Morges collaborant, il ne voit pas pourquoi NRTV et MaxTV ne pourrait pas le faire. Pour terminer, il relève l'article du journal Le Temps sur la prolifération des télévisions sur l'arc lémanique qui est réjouissante. Pour lui, s'il y a six télévisions dans ce secteur, il ne comprend pas comment elles pourraient exister sans qu'elles ne se cannibalisent.

Mme F. Rattaz rappelle, comme elle vient de le faire par deux fois que la future NRTV s'ouvrira sur toute la région en étant diffusée par les opérateurs déjà nommés. Au stade actuel, ce n'est pas les difficultés, mais bien les tractations qui font qu'il ne peut y avoir de réponse définitive, voire déjà des diffusions, sachant que ces chaînes attendent de connaître l'avenir de NRTV. Concernant la collaboration avec Léman Bleu, il n'a jamais été dit qu'il n'y aurait pas de collaboration. Il faut néanmoins constater que notre région, dynamique, se trouve entre Genève et Lausanne, mais qu'il faut un média régional sans quoi les programmes seraient noyés dans ceux des deux grandes villes et ne pourraient pas toucher les habitants de notre région. Quant à la collaboration avec MaxTV, pourquoi pas, sachant que le financement est assuré par les fonds publics et pas par des annonceurs qui commencent par le début de la chaîne, à savoir la RTS. Au niveau régional, il faudra trouver des annonceurs régionaux et quelques-uns ont été contactés. Une collaboration avec l'existant est possible, mais il est très important de pouvoir faire vivre ce média local pour une communication locale.

M. P. Graber soulève le fait que jusqu'à ce jour, le Conseil régional finançait des investissements et il relève qu'aujourd'hui, avec ce préavis, c'est de frais d'exploitation dont il est question. Il aimerait avoir des explications à ce sujet.

Mme F. Rattaz précise que ce n'est pas de l'exploitation de NRTV dont il est question avec la demande de CHF 100'000.--, mais d'une participation au capital par le Conseil Régional sachant que l'exploitation sera prise en charge par les communes, par le biais du Conseil Régional, avec les CHF 5.-- ou 8.-- par habitant.

M. G. Cretegnny complète l'information de M. P. Stampfli concernant les démarchages d'ORCA et de ce que NRTV souhaite mettre en place. Néanmoins, ces démarches n'ont pas abouti et dans le cas actuel, c'est une nouvelle télévision qui est proposée, avec une nouvelle gouvernance qui devrait pouvoir voir le jour. Il propose également d'aller voir ce qui se passe sur les autres télévisions et le peu qu'elles proposaient sur notre région.

Mme O. Decré informe que la commune de Commugny votera également négativement sur ce préavis sachant que les citoyens de la région sont actuellement bombardés d'informations télévisuelles et de communications en général.

M. P. Wahlen entend les réticences de différentes communes, mais également le fait qu'il s'agit de forger une identité d'un média télévisuel. Il aimerait déposer un amendement libellé précisant que le financement assuré par les communes le serait sur une période probatoire de quatre ans, ce qui permettrait de faire le point de la situation. Cet amendement est repris selon le point deux du préavis en y ajoutant "pour une période probatoire de quatre ans". A ce moment, un bilan pourra être fait sur la télévision de demain et pas sur ce que l'on connaît actuellement de ce média.

M. D. Kessi fait partie des non nanti, mais reçoit MaxTV et il doit payer. Qui peut dire si la nouvelle télévision ne se trouvera pas également dans un paquet payant des opérateurs. D'autre part, il aimerait connaître le taux d'audience des émissions de NRTV.

Mme F. Rattaz annonce que selon les tractations, il n'est pas prévu que NRTV soit payante. Concernant le taux d'audience, celui-ci n'a jamais été mesuré, mais on sait que sur le bassin de population qui reçoit la chaîne, 50 % des personnes la regardent et, selon ce sondage, seuls 5 % des sondés la regarde via Internet.

M. M. Burnand a constaté dans les documents remis qu'entre TRN et la SEIC, une grande part financière est prise en charge par ces organismes et il aimerait savoir si les redevances demandées actuellement seront diminuées du fait qu'il n'aimerait pas payer deux fois ces sommes. Pour ce faire il adresse sa question à M. D. Collaud, délégué de la Ville de Gland, mais également président du Conseil d'Administration de la SEIC.

M. D. Collaud lui répond qu'il s'agit d'abord de préciser qu'il y aura trois votations en lien avec le financement de cette nouvelle télévision. Celle de ce soir concernant la demande de crédit de CHF 100'000.--, celle au niveau de la Ville de Nyon et celle de la Ville de Gland. Si un des trois refuse, il est quasi certain que cette télévision ne va pas subsister. Une autre chose consiste en la décision que le Conseil d'Administration de la SEIC devra prendre et celle-ci se fera à la majorité du dit Conseil.

M. C. Farine pense que dans ce débat l'attitude de scepticisme est mauvaise conseillère. Cette nouvelle TV est un pari sur l'avenir avec certaines petites expériences et la création, par ses acteurs, de réseaux. Cette nouvelle TV sera le domaine de l'image, domaines que les jeunes impliquent dans leur lecture transversale des informations de tous genres. Il faut également prendre en compte le fait que des informations souples pourront être créées, qui intéresseront les communes et qui, si on en suscite l'intérêt, sera regardée. Il pense que c'est l'occasion d'ouvrir une fenêtre sur l'avenir et il invite l'assemblée à soutenir ce préavis.

Mme F. Tecon annonce que la commune de Rolle, hors couverture de ce média, se pose des questions concernant le financement des frais d'exploitation et entend les membres de son Conseil communal qui ont lu la presse, qui ont participé au financement de TéléDôle et sachant que les finances communales étant ce qu'elles sont ne vont pas se demander si ces dépenses ne sont pas un peu du luxe. En effet, les sollicitations pour les transports publics et autres frais incontournables sont là, et il y a donc des questions qui se posent en Ville de Rolle.

M. D. Kessi aimerait rappeler, suite aux propos de M. C. Farine, que les jeunes s'informent surtout par Facebook. D'autre part, il sait, étant dans le métier du multimédia, que NRTV ne dispose actuellement que d'une autorisation de diffusion et non-pas d'une concession, ce qui permettrait de toucher des redevances. Cette télévision devrait donc toujours être financée par les communes et la publicité. Quant à la remarque de Mme F. Rattaz au sujet de la publicité, il précise que celle-ci est actuellement chez TF1, mais pas de la RTS.

Mme F. Rattaz confirme qu'il n'y a pas de concession fédérale et qu'il n'est actuellement pas possible d'en obtenir une, mais cela n'est forcément une nécessité immédiate. Les nouvelles concessions se négocieront à l'horizon 2016-2017 et si cette nouvelle chaîne est pérenne, alors une demande sera éventuellement faite.

Mme J. Byrne Garelli comprend que si l'assemblée accepte le préavis présenté et le rapport des commissions, le Conseil Régional engage CHF 100'000.-- pour soutenir NRTV, sachant que ce n'est que le premier étage de la fusée puisque Nyon et Gland doivent également donner leur aval. Par ailleurs les autres communes devront ensuite valider la participation de CHF 5.-- ou 8.-- par habitant afin d'assurer l'exploitation. Elle aimerait savoir à quel moment le Conseil Régional engagera l'argent et ce qu'il en adviendra si les communes refusent de financer l'exploitation.

Mme F. Rattaz reprécise, comme cela est stipulé dans le préavis, que cette somme sera prise sur le compte "Titres et participations". D'autre part, tant que le seuil de CHF 500'000.-- ne sera pas atteint, aucun argent ne sera versé.

M. F. Cattin pense qu'il est très important ce soir d'approuver ce préavis si l'on veut avoir une télévision et pouvoir faire de la publicité à l'extérieur. Par ailleurs, il est persuadé que si ce préavis est refusé, ceci aura une grosse influence sur la décision du Conseil communal de Nyon qui se demandera pourquoi financer ce projet régional alors que le Conseil Intercommunal l'a refusé. Et cette télévision aura également une grosse influence sur les informations qui pourront être diffusées pour et dans toutes les communes du district.

M. C. Farine voudrait répondre à M. D. Kessi en précisant qu'il ne parlait pas de Facebook concernant l'image, mais des informations prises sur les ordinateurs, les tablettes et les téléphones portables.

Plus personne ne demandant la parole, M. le Président soumet l'amendement de M. P. Wahlen au vote.

M. D. Collaud aimerait connaître la vision du CODIR par rapport à cet amendement.

Mme F. Rattaz informe que le CODIR accepte cet amendement.

**L'amendement est accepté par 39 oui, 21 non et 26 abstentions**

M. D. Collaud a un souci avec cet amendement. Des communes comme Nyon ou Gland pourront très bien préparer un préavis incluant les sommes sur quatre ans, néanmoins, il se demande comment des communes travaillant par le biais du budget ou décision municipale pourront assurer ce financement sur quatre ans. Il se pose donc des questions sur l'application de cet amendement.

Mme F. Rattaz confirme que la variante budget annuel peut représenter des difficultés. C'est pourquoi le CODIR propose de passer également par le processus du préavis. Elle précise encore que si, par malheur, le financement venait à manquer, il serait assez facile de "tirer la prise" et de stopper la diffusion.

Après ces explications, M. le Président passe au vote du préavis amendé.

**Le préavis N° 48-2015, tel qu'amendé, est refusé par 38 non, 32 oui et 8 abstentions (+8 voix non exprimées)**

Mme F. Rattaz aimerait remercier l'assemblée pour les débats qu'elle a senti serrés, de même que le score. Le CODIR va donc réfléchir, avec les Autorités des Ville de Nyon et de Gland à la suite de

ce projet. Elle remercie également toutes les personnes qui se sont engagées et elle prend acte, avec déception, de ce résultat pour le moins serré comme elle l'a déjà mentionné.

## 11) Dépôt de préavis

M. G. Cretegy annonce qu'il y aura cinq préavis pour la prochaine séance. Il s'agit de :

- Préavis N° 49-15 : "Crédit d'investissement RDU Nyon"
- Préavis N° 50-15 : "Nouveau concept des investissements régionaux"
- Préavis N° 51-15 : "Comptes 2014"
- Préavis N° 52-15 : "TP expérimentation horaires III"
- Préavis N° 53-15 : "RDU - Etude-test Prangins-nord-Oulteret"
- Préavis N° 54-15 : "Soutien 2015 Grand Genève"

Sont nommés dans les commissions ad'hoc :

- Préavis N° 49-15 : MM. J.-P. Magnin, C. Farine, O. Tappy, S. Schmidt, F. Cattin
- Préavis N° 50-15 : MM. P.-A. Schmidt, F. Roch, L. Badan, M. Burnand, A. Nicola
- Préavis N° 52-15 : idem 47
- Préavis N° 53-15 : idem 49
- Préavis N° 54-15 : Mme F. Tecon Hebeisen et MM. Ph. Schirato, F. Cattin, G. Rochat, R. Lecoultré

Ces préavis seront également examinés par la commission de Gestion et des Finances.

## 12) Divers

Personne ne désirant intervenir, M. le Président annonce la date de la prochaine séance à savoir :

*le 25 juin 2015 à Mont-sur-Rolle*

et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 22h55.

Au nom du Conseil intercommunal  
Le Président Le Secrétaire  
Eric Hermann Andres Zähringer



Arzier - Le Muids, le 14 juin 2015